

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 75 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 27
ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaients présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO MéliSSia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD
Jean-François
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.
Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO
Fabienne

Etaients absents excusés : NEANT

Délibération portant approbation de la modification n°07 par voie simplifiée du Plan Local d'Urbanisme suite mise à disposition du public.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36, L153-37 et L153-45 et suivants,
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 28/06/2012, modifié par délibérations du 23/09/2013, du 08/12/2014, du 14/12/2015, du 28/11/2016, du 27/08/2018 et du 27/08/2020,
Vu l'arrêté municipal n°116/2021 du 25/02/2021 prescrivant la modification simplifiée n° 07 du PLU,

Vu la décision n° CU-2021-2837 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, après examen au cas par cas, concluant que la modification n°07 par voie simplifiée du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale,

Vu la délibération n°58/2021 du 05/07/2021 précisant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification n°07 par voie simplifiée,

Vu le projet de modification mis à disposition du public du 22/07/2021 au 23/08/2021 inclus,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément à l'article L,153-45 du code de l'urbanisme, la Commune de PIGNANS a engagé une modification n°07 par voie simplifiée du PLU approuvé le 27/08/2020.

L'objectif unique de la modification simplifiée étant de réduire l'emprise de l'Emplacement réservé (ER) n°32.

Cette modification affecte le plan de zonage 4B et la liste des emplacements réservés.

La mise à disposition au public a eu lieu du 22 Juillet 2022 au 23 Août 2021 inclus en mairie avec les publications officielles. Aucune observation n'a été consignée sur le registre prévu à cet effet.

Parmi les personnes publiques associées (PPA) consultées pour avis, seule la Chambre d'Agriculture du VAR a émis un avis écrit (favorable).

Il résulte du bilan de la concertation que le dossier n'a pas eu à être amendé.

Par conséquent afin de clore cette procédure de modification simplifiée, il convient que le Conseil municipal délibère pour adopter la modification n°07 par voie simplifiée du PLU.

Le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le dossier de modification n°07 par voie simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de PIGNANS comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, le règlement modifié, les documents graphiques et les annexes.

-DIT à l'unanimité que la présente délibération, conformément au Code de l'Urbanisme, sera affichée en Mairie pendant un mois en lieu et place habituelle et « une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département ». Elle sera transmise en Préfecture pour contrôle de légalité et deviendra exécutoire un mois après accomplissement de ces mesures.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

